



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2016 À 19H À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE

*N.B. : La liste des présences est gardée en dossier à l'école et peut être consultée en tout temps.*

---

1. **Ouverture de l'assemblée générale et mot de la Directrice et de la Présidente du CÉ**  
Mme Bilodeau et Mme St-Jean souhaitent la bienvenue à tous et Mme St-Jean présente le déroulement de la rencontre.
2. **Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée**  
Madame Lucie Bilodeau se propose comme secrétaire d'assemblée.
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
Il est proposé par Madame Audrey Charbonneau  
  
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.  
  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.  
  
Madame Christine St-Jean, présidente du Conseil d'établissement de l'année dernière préside l'assemblée.
4. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 16 septembre 2015**  
Le procès-verbal est lu.  
Il est proposé par Madame Christine St-Jean  
  
QUE le procès-verbal soit adopté.  
  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
5. **Présentation du rapport annuel du Conseil d'établissement**  
Madame Christine St-Jean fait la présentation du rapport annuel 2015-2016 du Conseil d'établissement.
6. **Explications de la composition et des fonctions du Conseil d'établissement, du comité de parents et de l'OPP (organisme de participation des parents)**  
Madame St-Jean explique les fonctions d'un Conseil d'établissement, du Comité de parents de la commission scolaire et de l'O.P.P.
7. **Élection au Conseil d'établissement et au Comité de parents**
  - 7.1 Nominatation d'un président d'élection  
Il n'est pas nécessaire de procéder à la nomination d'un président d'élection.
  - 7.2 Nominatation de deux scrutateurs  
Il n'est pas nécessaire de procéder à la nomination de scrutateurs.
  - 7.3 Procédure de mise en candidature  
Il n'est pas nécessaire de présenter la procédure de mise en candidature.



Les membres du C.E. de l'année dernière sont présentés. Pour l'année 2016-2017, l'élection de deux nouveaux membres pour un mandat de deux ans doit être tenue.

#### 7.4 Élections des parents au Conseil d'établissement (mise en candidature et vote)

Les personnes intéressées à présenter leur candidature sont invitées à le faire et à démontrer leur intérêt à faire partie du C.E. Mesdames Nathalia Nikolova et Laurence Garcia se présentent et sont élues pour un mandat de deux ans par acclamation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 7.5 Élection de son représentant et de son substitut au Comité de parents (mise en candidature et vote)

Madame Audrey Charbonneau se propose et est élu par acclamation au poste de représentant au comité de parents et madame Christine St-Jean est élue à titre de substitut.

### 8. **Organisme de participation des parents (OPP)**

#### 8.1 Décision de former ou non l'OPP

Après discussion, il est proposé par madame Natalia Nikolova de former un O.P.P. à l'école Les Marguerite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 8.2 Élections des membres de l'OPP au besoin

Mme Bilodeau lance une invitation à tous pour participer à l'OPP. Les personnes suivantes sont intéressées à faire partie de l'O.P.P. Il s'agit de mesdames Natalia Nikolova et Michèle Fontaine.

### 9. **Période de questions**

Un parent présent questionne la procédure de remise des Méritas aux élèves au cours de l'année scolaire. Elle trouve malheureux que ce soit souvent les mêmes élèves qui reçoivent ces derniers d'année en année. Madame Bilodeau, directrice de l'école, reçoit le commentaire et rassure le parent du fait que l'équipe des enseignants éprouvent le même malaise et changeront cette année la façon de fonctionner avec les méritas.

### 10. **Mot de la direction**

Madame Lucie Bilodeau remercie les parents de leur participation et félicite les nouveaux membres du Conseil d'établissement et de l'OPP.

### 11. **Levée de l'assemblée**

Il est 20h00, l'assemblée est levée, proposée par Madame Christine St-Jean.

Notes prises par Lucie Bilodeau